

PRÉVOIR UN MILIEU D'ACCUEIL

Pourquoi ?	Comment ?	Fait
<p>Vous garantir une place d'accueil le plus tôt possible. Informez-vous sur les types de milieux d'accueil proches de chez vous ou de votre lieu de travail.</p> <p>Pour localiser les structures d'accueil et obtenir différentes informations les concernant, rendez-vous sur la plateforme de l'ONE « Premiers pas » via my.one.be.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • A partir du début du 4^{ème} mois de grossesse (3 mois révolus), vous pouvez introduire une demande d'inscription. • Au 5^{ème} mois de grossesse (ou 1 mois après votre demande d'inscription), le milieu d'accueil doit vous fournir une réponse : acceptation, en attente ou refus motivé. • Au 7^{ème} mois de grossesse, confirmez votre demande au milieu d'accueil qui vous avait répondu positivement. 	<input type="checkbox"/>

S'INFORMER SUR LE LIEU OÙ VOUS SOUHAITEZ ACCOUCHER

Pourquoi ?	Comment ?	Fait
<ul style="list-style-type: none"> • Les tarifs varient d'une maternité à l'autre, n'hésitez pas à demander les prix des chambres et à comparer. • Vous devrez probablement payer une caution à l'entrée. • Certaines maternités demandent que la chambre soit réservée quelques semaines avant l'accouchement. 	<p>Dès le début de votre grossesse, prenez le temps d'y réfléchir et de vous renseigner sur le coût des chambres, les services offerts, les modalités de réservation...</p> <p>Si vous bénéficiez d'une assurance hospitalisation, renseignez-vous auprès de votre assureur sur ce qu'elle couvre exactement, et vérifiez que les conditions correspondent à votre projet de naissance (chambre seule...).</p>	<input type="checkbox"/>